

Le Conchylien

Bulletin Municipal Officiel

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 1
L'A.F.R.	Pages 2 et 3
Incidences fiscales de la Communauté de Communes	Pages 4 et 5
Centre de Premier Secours	Page 5
Commission Environnement	Page 6
Associations	
• Football Club	Page 7
• Club Sportif	Page 8
• Parents d'élèves	Page 8
Jours de Fêtes	Pages 9 à 11
Quelques mots d'amours	Pages 12 et 13
Le repas du 3ème Age	Page 14
ADAPEI 60.....	Page 14
ASDAPA	Page 15
Etat Civil	Page 15
Calendrier des messes.....	Page 15
Infos pratiques	Page 16
Page Communication	Page 17

Le Mot du Maire

Vous allez trouver dans les pages suivantes un appel au recrutement de Sapeurs pompiers volontaires.

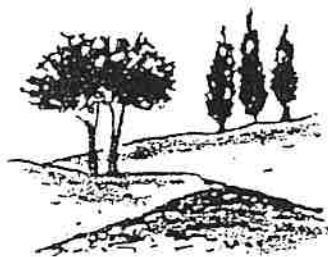
Il est bon de rappeler, de temps en temps, que le corps des Sapeurs pompiers d'un village, comme le nôtre, est composé uniquement de volontaires bénévoles qui méritent toute notre considération. En effet, ils prennent sur leur temps de loisirs pour s'entraîner, se perfectionner et apprendre par des stages, les notions de secourisme qui leur permettent d'intervenir et de porter secours efficacement en cas d'accidents.

Dans le cadre de l'organisation nouvelle qui se met en place aux niveaux départemental et national, nos Sapeurs pompiers se devront d'être encore plus performants.

Je profite de ce petit mot pour rendre hommage également à tous les anciens et à leurs chefs qui, dans le passé, se sont dévoués bénévolement pour leurs concitoyens.

Serge HENNON

HISTORIQUE DE L'A.F.R.



L'Association Foncière Rurale, en abrégé "A.F.R.", est née vers 1959 à l'initiative des agriculteurs.

Elle est composée de propriétaires et d'agriculteurs et gérée par un Président, un Vice-Président, un bureau dont les membres sont élus par les sociétaires.

La Commune étant garante de la bonne gestion du budget, ce dernier est mis au point avec le Maire, sous le contrôle de la Perception locale, exactement comme le budget communal.

POURQUOI UNE A.F.R. ?

Vers 1959, le parcellaire ne répondant plus aux objectifs agricoles de l'Etat, il est apparu nécessaire aux agriculteurs et à la D.D.A. (Direction Départementale de l'Agriculture) de procéder au remembrement des terres cultivées.

Suite à ce remembrement, des chemins inadaptés devenaient inutiles ; en revanche, d'autres étaient créés qui répondaient aux besoins des agriculteurs dont le matériel avait évolué de façon importante.

La Commune ne pouvant plus faire face à ces dépenses trop onéreuses pour son budget (environ 30 kms de chemins à entretenir), il a été décidé de créer une A.F.R., ce qui avait pour avantage :

- 1°) d'obtenir une subvention du Conseil Général,
- 2°) de lancer un emprunt à long terme à taux réduit que les agriculteurs s'engageaient à rembourser, moyennant une surtaxe de 20 francs de l'hectare (en plus de la taxe foncière).

La Commune restant propriétaire d'une grande partie des chemins, elle participait pour sa part, moyennant une subvention annuelle.

Tous ces travaux ont été effectués dans les années 1963/1965, avec l'aide et sous le contrôle de la D.D.A..

La construction de la ligne du T.G.V. (première étude en 1991) et le prélèvement important de terre de culture a remis en évidence la nécessité de procéder à un nouveau remembrement.

Le financement de l'opération a été résolu sensiblement de la même manière qu'au premier remembrement, si ce n'est que la S.N.C.F. a pris à sa charge la plus grande partie des travaux (voir tableau page suivante).

Ceci a permis la modification de certains chemins et surtout une remise en état générale de la plupart des voies existantes au moindre coût pour la Commune.

Les quelques chemins qui ont été supprimés sont rentrés dans le patrimoine de la Commune sous forme de terre de culture ou autres (environ 5 hectares).

Exemple du budget qui a permis tous ces travaux :

Budget global	=	1 635 065 francs
dont S.N.C.F.	=	1 215 177 francs
Subventions	=	198 388 francs
Emprunt par l'A.F.R.	=	200 000 francs
Participation communale	=	21 500 francs

A la date d'aujourd'hui, le budget de l'A.F.R. est composé :

1°) d'une taxe annuelle de 20 francs de l'hectare payée par les agriculteurs, en plus de leur taxe foncière,

2°) d'une subvention annuelle de 6000 francs, versée par la Commune, au titre de participation à l'entretien des chemins communaux par l'A.F.R..

CONCLUSION

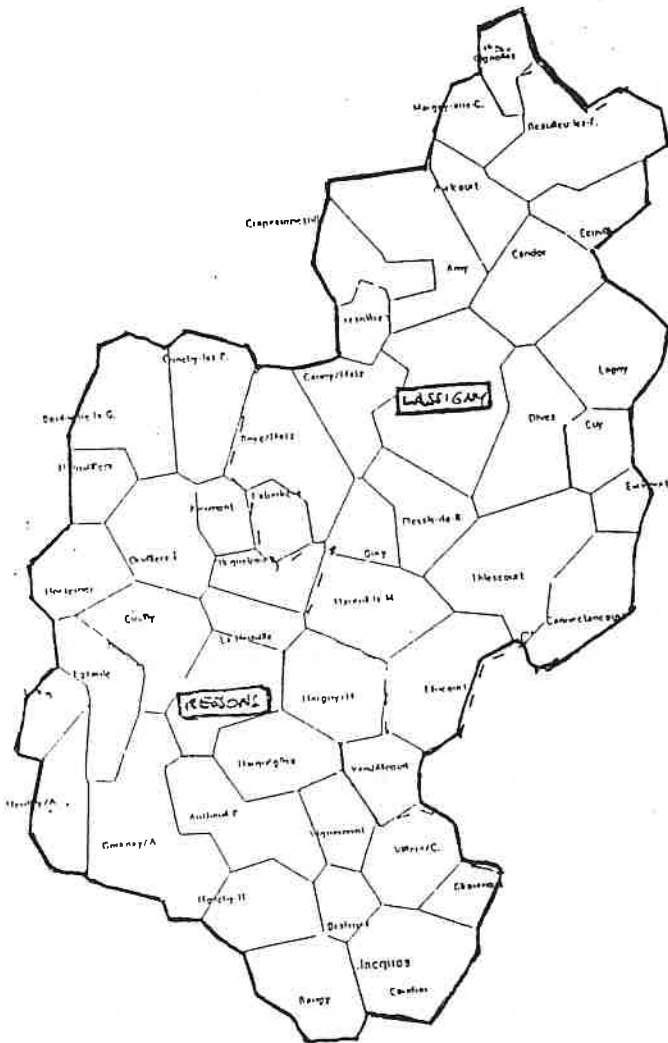
Les tas de cailloux que l'on peut voir à différents endroits appartiennent à l'A.F.R. ; ils sont utilisés par les agriculteurs pour la plus grande partie des chemins communaux.

Seules les voies importantes restent à la charge de la collectivité.

Ces informations nous ont été communiquées par Monsieur Pierre PAYEN, qui est à l'origine de la création de l'A.F.R. à CONCHY LES POTS, ainsi que par Messieurs Michel BAILLON (Président actuel de l'A.F.R.) et Guy CLEUET.



INCIDENCES FISCALES ET FINANCIERES DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Dans le CONCHYLIEN N° 21, nous avons vu que la Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES se substituera progressivement aux vocations des S.I.V.O.M. de RESSONS SUR MATZ et de LASSIGNY.

Dès 1997, elle prendra en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères, ainsi que le financement des collèges.

Pour la prise en charge de ces compétences, la Communauté de Communes dispose de deux sources de financement :

- ① La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, afin de privilégier la coopération intercommunale,
- ② La perception des quatre taxes directes locales :
 - Taxe d'habitation (T.H.),
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (F.B.),
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (F.N.B.),
 - Taxe professionnelle (T.P.).

Cette fiscalité se superpose à celle des communes mais ne s'y substitue pas.

Sur le plan fiscal, les communautés de communes sont des organismes de coopération dotés d'une fiscalité propre.

Le prélèvement par la communauté de communes des quatre taxes directes locales apparaîtra sur les feuilles d'impôts locaux.

Incidences fiscales et financières pour le contribuable de CONCHY LES POTS

Le Conseil Municipal a décidé :

- 1) de supprimer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- 2) de maintenir les taux communaux applicables en 1997 au même niveau que l'année 1996.

Incidences sur la Taxe Foncière :

- 1) Disparition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les propriétés bâties.

2) **Maintien des taux communaux :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 13,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 36,66 %

3) **Apparition de la taxe intercommunale (communauté de communes) :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 2,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 7,67 %

Incidences sur la Taxe d'Habitation :

- 1) **Maintien du taux communal = 7,16 %**
- 2) **Apparition de la Taxe intercommunale = 1,49 %**

Incidences sur la Taxe Professionnelle :

- 1) **Maintien du taux communal = 6,64 %**
- 2) **Apparition de la Taxe intercommunale = 1,38 %**



Cette nouvelle répartition de la fiscalité fait apparaître une baisse sensible du total des taxes sur le foncier (suppression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), une augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle proportionnellement au taux de la taxe intercommunale.

Il est à noter que les variations du taux de la taxe départementale et celui de la taxe régionale, ainsi que les frais de rôle, sont indépendantes des décisions du Conseil Municipal.

Philippe RIDOUX



INFORMATION

Le C.P.I. CENTRE DE PREMIER SECOURS de CONCHY LES POTS recherche des Sapeurs pompiers volontaires, bénévoles, acceptant de participer aux différents stages de formations.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie aux heures de permanence (Mardi et Jeudi de 14 à 18 heures et Samedi de 10 à 12 heures).

Les calendriers seront distribués le Samedi 06 Décembre prochain.

Le Banquet de la Sainte Barbe aura lieu le 21 Janvier 1998.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Dans le cadre du 2ème concours communal des "Maisons Fleuries" organisé par la Commission de l'Environnement, un jury, composé en majorité de personnes extérieures au village, est passé courant Août pour départager les participants.

Une tâche pas facile, tant la qualité et la variété des fleurs utilisées étaient importantes.

Voici le résultat :

1°) Dans la catégorie "Maisons particulières avec jardin visible de la rue" :

- 1er Prix : Monsieur et Madame Adrien MASSOULLE,
2ème Prix : Monsieur et Madame Jean-Philippe PUILLE,
3ème Prix ex aequo : - Madame Maryse RENDU et Monsieur Pascal RAMON,
- Monsieur et Madame FABRY-RENDU.

2°) Dans la catégorie "Façade fleurie" :

- 1er Prix : Monsieur et Madame Jean GRELIN,
2ème Prix : Monsieur et Madame Lionel COCHEPIN.

La remise des prix aura lieu dans le courant de cet hiver.

C'est avec plaisir que nous avons remarqué cette année un effort particulier de fleurissement, tant sur la façade des maisons que sur les rebords des fenêtres, dans l'ensemble du village.

Merci à tous de votre collaboration pour améliorer le cadre de vie de notre commune.

Gérard MAROUZÉ



INFORMATION

Les peupliers entourant la Marlière sont arrivés à maturité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de les faire abattre cet automne. Bien entendu, le profit de la vente va être utilisé exclusivement à l'implantation de jeunes arbres à la Marlière, mais également dans le terrain communal situé derrière l'église.

Serge HENNON

FOOTBALL CLUB DE CONCHY LES POTS



La saison qui s'est achevée a donné une bonne image du football à CONCHY.

L'équipe Senior a accédé à la 4ème série, avec un bilan très positif : 17 victoires - 2 nuls - 1 défaite - 80 buts / 23 encaissés.

L'équipe Benjamin (-12) a terminé 2ème de son groupe, avec un esprit sportif remarquable.

Bravo à tous ! Merci aux dirigeants accompagnateurs.



Pour la saison 97/98

L'équipe Senior repart pour un nouveau challenge (le maintien en 4ème série).

Après deux matchs, 8/12, le bilan est plus que positif.

Les équipes de jeunes représenteront les Benjamins et les Pupilles à 11. De nouveaux dirigeants nous suivent.

Au point de vue finances, le budget du Club est satisfaisant ; les actions menées en fin de saison et les subventions communales, reçues et à recevoir prochainement, doivent nous permettre de gérer.

Mais, il faudra retrousser les manches, car, en 4ème série, un arbitre coûte 150 F par match, soit $150 \text{ F} \times 22 = 3\,300 \text{ F}$ - Traçage du terrain : $30 \text{ F} \times 22 = 660 \text{ F}$.

Comptant beaucoup sur les instances municipales, je sollicite le Conseil pour mettre en place le projet vestiaires/douches, qui nous seront indispensables en cas de montée en 3ème série.

En projet

Le concours de boules n'ayant pas eu lieu :

en Octobre : soirée belote/choucroute,

en Novembre : soirée belote/paella.

Je remercie les donateurs, tels que E. F. P. , entreprise de maçonnerie pour le jeu de maillots, Antennes Pilot Marc de CONCHY, pour le matériel de réception, et les autres personnes, qui, voulant que le football continue à CONCHY, proposent leur aide temporaire pour nos manifs ou le transport des enfants le Samedi.

Bernard WEPPE



CLUB SPORTIF DE CONCHY LES POTS



Section TENNIS DE TABLE

Nous rappelons à nos adhérents que l'entraînement a repris depuis le 03 octobre et qu'il a lieu, comme auparavant, tous les vendredis de 20 heures 30 à 22 heures 30.
N'hésitez pas à nous rejoindre, tous les niveaux sont acceptés.

A bientôt.

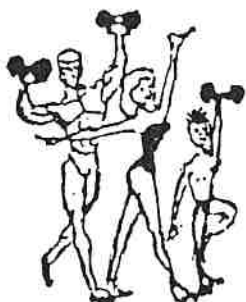
Lionel COCHEPIN



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DU REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL N°3050 BIS**

Madame, Monsieur,

Le GYM CLUB de BOULOGNE LA GRASSE organise, pour la saison 1997-1998, des cours pour les enfants de 5 à 10 ans.



Le tarif, selon le nombre d'enfants inscrits, serait de 300 à 400 F (licence de la Fédération comprise).

Si cela vous intéresse, prenez contact avec :

Monsieur et Madame LOUVET
2, rue du Bout de la Ville
60490 BOULOGNE LA GRASSE

Ce cours a débuté le mercredi 1er octobre 1997.

Horaire : 13 heures 30 à 14 heures 30 à la salle de
la Bibliothèque Municipale de BOULOGNE LA GRASSE

Note aux parents : des cours de gym pour ADULTES se déroulent le Mardi de 19 heures 30 à 20 heures 30 et le Vendredi de 14 heures 30 à 15 heures 30.

Les Parents d'Elèves



JOURS DE FÊTES

La retraite aux flambeaux

Le 13 juillet, devant la maison de M^r. Pagen.

Un monsieur nous a donné des flambeaux, puis nous avons marché jusqu'à la salle des fêtes.

Le feu d'artifice

Le 13 juillet 1934, après la retraite aux flambeaux,

commença le feu d'artifice.

Devant le feu d'artifice, des enfants jouaient avec des pétards ou

des petites fusées. Puis a 11^{h00} commença le feu d'artifice,

il y avait une longue ligne, pour interdire ^{aux} enfants

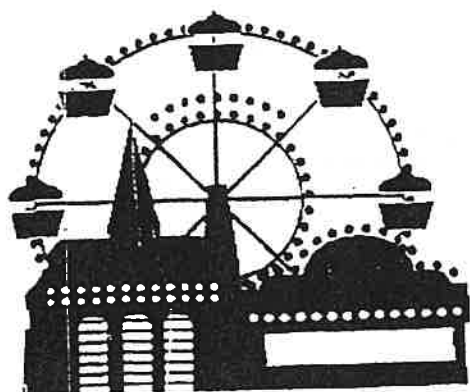
d'aller près des feux d'artifice et pour pas qu'ils

reçoivent des débris.

C'était magnifique il y avait des belles couleurs

George Anthony

**JOURS DE FETES /
LA BROCANTE**



"Conchy- lès-Pots

Soleil et étals fournis pour la brocante",
ainsi s'exprimait le journaliste d'OISE HEBDO le 30 juillet.

"CONCHY > Brocante et manèges

Un village en fête" titrait LE PARISIEN du 31 juillet.

En effet, les trois éléments de réussite de toute brocante étaient réunis : le beau temps, la qualité des exposants et la foule des chineurs.

Si le soleil était d'une grande discrétion la veille, il fut des plus présents pendant tout le dimanche qui fut une superbe journée d'été.

Vingt six exposants professionnels, trois particuliers non résidents et dix-neuf Conchyliens, soit au total QUARANTE HUIT EXPOSANTS, ont animé de leurs étals la rue de Flandre dès 6 heures du matin.

Parmi les brocanteurs professionnels, trois exerçaient leur activité dans différents domaines, d'autres étaient spécialisés dans la vente de bibelots, de cartes postales et de pièces de monnaie.

De nombreux métiers étaient représentés dans des branches économiques très variées, telles que la vente de champagne, le textile, le bâtiment, le jardinage et la décoration.

Entre les professionnels et les particuliers, les chineurs avaient l'embaras du choix pour fouiner, discuter et parfois faire une bonne affaire.

Sans oublier de se désaltérer et de se restaurer auprès des caravanes qui proposaient sandwich/frites ou pizza aux affamés, glaces, barbes à papa ou gaufres pour les gourmands.

Cette fête n'aurait pas été une totale réussite, si les enfants n'avaient pu terminer la journée par un tour de manège, au milieu des baraques foraines, ou monter l'un des poneys, un sourire conquérant aux lèvres, mais le coeur battant pour les moins expérimentés.

Si vous gardez un souvenir agréable de cette brocante, nous vous donnons rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

Catherine CHAUMETTE



**LA FÊTE DE CONCHY-LES-POTS :
UN ART DE VIVRE**

La Fête de CONCHY-LES-POTS offre à ses habitants un choix important d'attractions et d'activités qui réjouissent les petits et les grands : manèges, bal, buvette, brocante, concert musical.

Je pense que la Fête offre également, et principalement, un grand moment de convivialité riche en rapports humains.

C'est la journée idéale pour nous rencontrer et nous connaître d'avantage.

Pour partager cette journée, de nombreuses maisons accueillent les amis et la famille.

Les bénévoles de l'aube jusqu'aux heures avancées de la nuit s'activent à l'unisson, dans un esprit de camaraderie, à l'organisation de la Fête, dans des activités souvent très éloignées de leurs occupations habituelles.



La population "envahit" la rue et notre brocante qui comble la curiosité des chineurs devient un formidable lieu de rencontre.

"Faire un tour" sur la brocante est l'occasion de nombreux rapports humains.

C'est d'innombrables bonjours, de nombreuses conversations, au coin d'un stand ou autour du verre de l'amitié à la buvette du Comité des Fêtes.

C'est être invité à partager la traditionnelle tarte dans une maison accueillante.

Une Fête qui nous offre le temps de vivre.

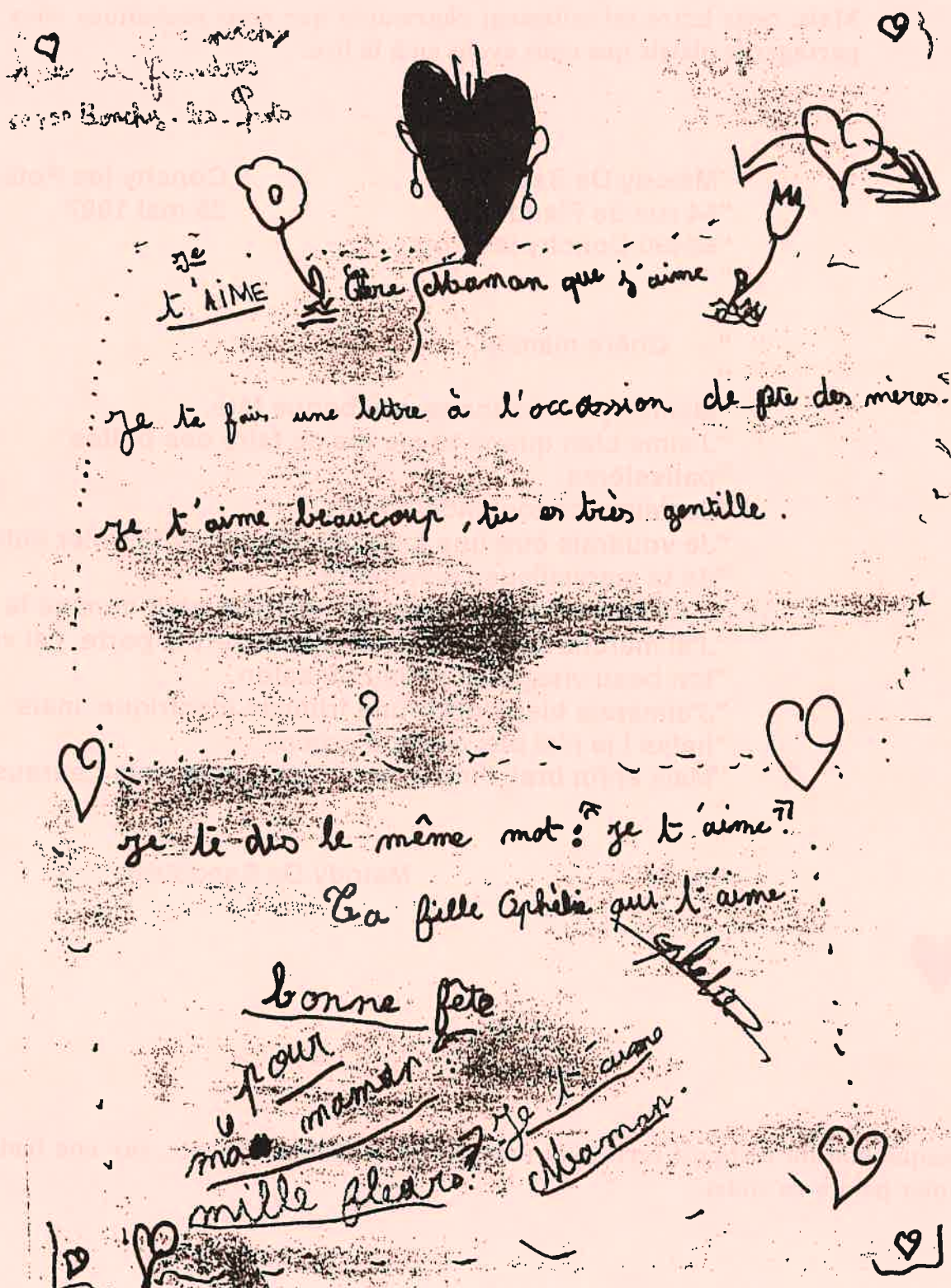
Philippe RIDOUX



QUELQUES MOTS D'AMOUR

Dans le CONCHYLIEN n°22, nous relations, que dans le cadre du concours "Lettre à Maman", organisé par la Poste, Ophélie SNOECK ET Mélody De SAEDELEER s'étaient particulièrement distinguées.

Avec l'aimable autorisation de leurs parents, nous reproduisons ici le texte de ces lettres, avec les moyens techniques limités qui sont les nôtres.



Texte écrit par Ophélie SNOECK avec des stylos de couleurs bleue, rouge, jaune et violette, sur une feuille de papier peinte en rose.



QUELQUES MOTS D'AMOUR (suite)

La couleur violette utilisée pour peindre la feuille de papier ne nous permet pas de reproduire par photocopie le texte écrit par Mélody De SAEDELEER.

Mais, cette lettre est tellement charmante que nous souhaitons vous faire partager le plaisir que nous avons eu à la lire.

"Mélody De Saedeleer
"64 rue de Flandres
"60490 Conchy les Pots

Conchy les Pots le
25 mai 1997

"

"

" Chère maman,

"

"Maman je te souhaite une bonne fête.

"J'aime bien quand tu me dis de faire des boîtes
"pâtisseries.

"Je t'aime de tout mon coeur.

"Je voudrais être une jolie pie pour pouvoir voler autour
"de ta merveilleuse silhouette.

"J'adore ton regard avec son joli bleu clair comme le ciel.

"J'ai marché dans le couloir, j'ai ouvert la porte, j'ai vu
"ton beau visage au milieu du salon.

"J'aimerais bien t'offrir une friteuse électrique, mais
"hélas ! je n'ai pas assez d'argent.

"Mais enfin bref, l'important c'est que tu sois heureuse.

"

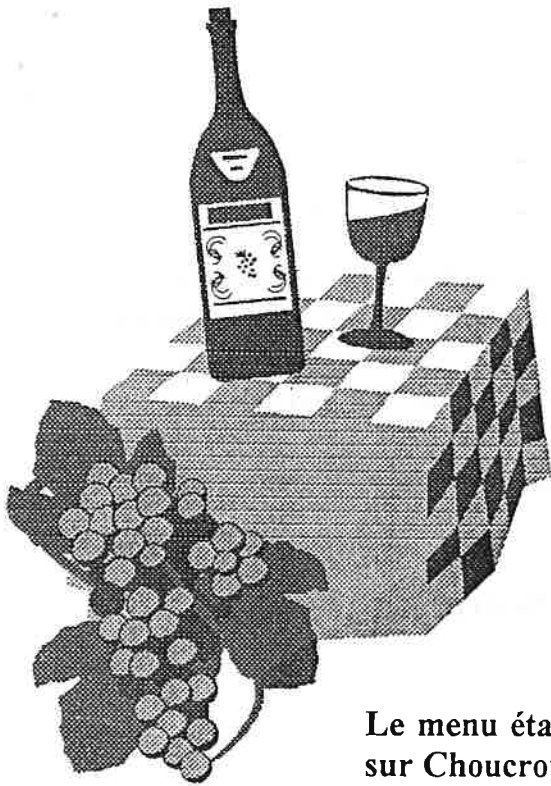
"

"

Mélody De Saedeleer



Chaque mot du texte est écrit avec un stylo de couleur différente, sur une feuille de papier peinte en violet.



LE REPAS DU 3EME AGE

Le Samedi 4 octobre, le Conseil Municipal a eu le plaisir d'accueillir nos aînés, au Relais de Conchy les Pots, pour le traditionnel repas du 3ème Age.

Après un discours de bienvenue de Monsieur le Maire et une pensée pour les personnes n'ayant pu nous rejoindre, une soixantaine de convives ont partagé un repas gastronomique dans une ambiance très chaleureuse.

Le menu était alléchant : Croustillant de saumon - Jambonneau demi-sel sur Choucroute - Fromage - Nougat glacé.

A chaque table, de nombreux débats s'engagèrent. Les membres du Conseil Municipal, à l'écoute des nombreuses suggestions et remarques, donnèrent des explications sur la politique communale.

En 1996, suite à ces échanges, nous avons fait poser une rampe d'accès pour le local du 3ème Age.

Après ces agapes, nous nous quittâmes en milieu d'après-midi, en espérant nous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.

Philippe RIDOUX



ADAPEI 60

L'opération BRIOCHE, qui permet d'ouvrir des centres pour handicapés gérés et pris en charge par l'ADAPEI 60, et qui a lieu tous les 2 ans, ne se fera pas cette année, mais l'an prochain.

Il y a eu, le 18 octobre 1997, un grand rassemblement national, Pelouse de Saint Cloud à PARIS, appelé la Journée de la Dignité.

Ce furent des flammes, portées par des handicapés, partis de 8 principales villes de France, avec arrêt à COMPIEGNE le vendredi 17 octobre.

Marie-Claude PAYEN



ASDAPA

Dans le CONCHYLIEN n°22, nous avons fait paraître un article sur le fonctionnement de l'Association de Services pour l'Aide à Domicile et aux Personnes Agées du Département de l'Oise "ASDAPA".

Depuis cette publication, une modification sur la tenue de la permanence est intervenue.

Vous voudrez bien noter que la permanence est assurée par Madame Martine BOUILLON à la Mairie de RESSONS SUR MATZ :

le 4ème mercredi de chaque mois de 14 heures à 15 heures.

ETAT CIVIL

∞ MARIAGE ∞

Mademoiselle Géraldine Eugène HARLAY et Monsieur Christophe Dino GRIVOT, mariés le 12 juillet 1997.

∞ DECES ∞

Madame Marguerite JEAN, décédée le 23 juillet 1997, dans sa 101ème année.

Madame Marie-Louise Gabrielle Armandine LEPAUMIER, décédée le 25 août 1997, dans sa 78ème année.

CALENDRIER DES MESSES

- Le Samedi 25 octobre 1997 à BIERMONT à 18 heures 30.
- Le Vendredi 31 octobre 1997 à ORVILLERS SOREL à 18 heures 30.
- Le Samedi 1er Novembre 1997 à BOULOGNE LA GRASSE à 9 heures 30.
- Le Dimanche 09 Novembre 1997 à CUVILLY (Saint Hubert) à 9 heures 30 .
- Le Mardi 11 Novembre 1997 à ORVILLERS SOREL à 11 heures.
- Le Dimanche 23 Novembre à CONCHY LES POTS à 9 heures 30.
- Le Samedi 06 Décembre 1997 à CUVILLY (Saint Eloi) à 18 heures 30.
- Le Dimanche 14 Décembre 1997 à BOULOGNE LA GRASSE à 9 heures 30.
- Le Samedi 20 Décembre 1997 à BIERMONT à 18 heures 30.
- Le Mercredi 24 Décembre 1997 à RESSONS (Noël) à 18 heures.
- Le Mercredi 24 Décembre 1997 à ORVILLERS SOREL à 22 heures 30.
- Le Dimanche 28 Décembre à CONCHY LES POTS à 9 heures 30.

INFOS PRATIQUES

PERMANENCES DE LA MAIRIE	Mardi de 14h à 18 h	03.44.85.01.24
	Jeudi de 14h à 18h Samedi de 10h à 12h	Fax 03.44.85.29.84
GENDARMERIE	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.50.50
MEDECINS		
LESTIENNE	CONCHY LES POTS	03.44.85.01.11
GATEAU	CONCHY LES POTS	03.44.85.01.11
TRIPLET	ROLLOT	03.22.78.28.54
DELEHAYE	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.65.20
DE BODMAN	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.51.02
PHARMACIENS		
RIDOUX	CONCHY LES POTS	03.44.85.07.82
BALCONE	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.61.55
CENTRE DE SECOURS DE POMPIERS (cas graves)		18
CENTRE DE 1ERE INTERVENTION	CONCHY LES POTS	
FOYART Joël	CONCHY LES POTS	03.44.85.07.62
KUSZPA Patrick	CONCHY LES POTS	03.44.85.05.97
SOINS A DOMICILE AUX PERSONNES	CENTRE SOCIAL DE RESSONS SUR MATZ	03.44.42.55.79
TAXI CAUDRELIER	CONCHY LES POTS	03.44.85.08.04
AMBULANCES RESSONTOISES	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.52.21
AMBULANCES TROUILLET	MONTDIDIER	03.22.37.07.56
CENTRE ANTI-POISON		01.42.05.63.29
HOPITAL GENERAL	COMPIEGNE	03.44.20.99.20
POLYCLINIQUE SAINT COME	COMPIEGNE	03.44.92.43.43
CENTRE HOSPITALIER	MONTDIDIER	03.22.78.70.00
ECOLE M. FLAMAND/MmeMARCQ	CONCHY LES POTS	03.44.85.08.69
COLLEGE DE LA VALLEE DU MATZ	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.50.63
SPA	COMPIEGNE	03.44.20.21.20
SICAE (Electricité)	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.75.00
SAUR (Eau)	CREPY	03.44.59.12.73
Direction Départementale de l'Equipement	LASSIGNY	03.44.43.80.00
PERCEPTION	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.50.59
CENTRE SOCIAL RURAL (portage repas)	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.55.79
POSTE	CONCHY LES POTS	03.44.85.01.28
SNCF (renseignements)		08.36.35.35.35
PRESBYTERE (Abbé BIJL)	RESSONS SUR MATZ	03.44.42.50.81
AIDE MENAGERE (Mme BOUILLON)	COMPIEGNE	03.44.40.25.83

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : TOUS LES MERCREDIS
RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS : LE 4EME MERCREDI DU MOIS

BIBLIOTHEQUE : OUVERTURE LES MERCREDIS DE 14H A 18H
ET LE SAMEDI DE 15H A 17H

PAGE COMMUNICATION

Si vous avez une demande de renseignement particulière ou une suggestion à faire auprès de la Mairie ou d'une association (sportive, Comité des Fêtes, etc...), *cette page vous est réservée.*

Déposez le bulletin-réponse ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Nous nous efforcerons de vous répondre dans les meilleurs délais.

✂.....

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Adresse :

Questions ou suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....